



Les dates à retenir

Mardi 3 novembre : CTE et CHSCT

Vendredi 6 novembre : Directoire

Jeudi 19 novembre : CSIRMT

Vendredi 20 novembre : CME

Evènements

En novembre : Mois Sans Tabac.
Groupes d'aide organisés par le Comité
Tabac du CHCC. Inscription au 7 59 63

Du 23 au 27 novembre : Semaine Sécurité
des Patients. Thème : l'identitovigilance



Édito

L'avenir des patients et de l'équipe soignante du Logis

Depuis de nombreuses années, le bâtiment Le Logis était inadapté à l'hébergement de personnes souffrant de troubles neuro-développementaux, et il ne fournissait pas un environnement de travail satisfaisant pour les professionnels.

La situation d'insalubrité est beaucoup plus récente, elle résulte de la mise en évidence de la fragilité de la charpente et des planchers. Les sondages étaient nécessaires, mais ils ont laissé des traces impossibles à effacer, des pièces de métal pour couvrir le sol à l'endroit des sondages. De plus, cet été, l'un des deux sanitaires dont dispose l'étage des chambres était inaccessible, divers désordres concernant le chauffage et l'étanchéité ont été constatés, l'état de plusieurs patients s'est détérioré.

La nécessité de déménager le bâtiment ne souffre donc pas de discussion. Tout le débat est de savoir où déplacer des patients extrêmement fragiles, sensibles à toute modification même infime dans leur environnement, pour lesquels des locaux sécurisés et de plain-pied sont indispensables.

Nous avons envisagé plusieurs hypothèses qui se sont toutes révélées très insatisfaisantes. Il n'est pas envisageable de diminuer la capacité d'admission en psychiatrie, ni de bloquer le fonctionnement de la filière TED/TSA en saturant les unités qui y sont consacrées.

Dans l'état actuel des choses, aucune solution immédiate ne tient la route.

Cependant, dans quelques mois, le bâtiment D3 (derrière Moreau de Tours) pourra être investi. Il faut donc tirer profit, directement ou indirectement, de locaux libérés à cette occasion pour reloger Le Logis. Nous allons désormais nous attacher à approfondir les conditions organisationnelles et techniques de cette opération, et notamment évaluer l'impact sur le schéma directeur immobilier, car l'enchaînement des opérations prévues en sera forcément bouleversé.

Faire du Logis une priorité est totalement justifié. Je demande à toute la communauté médicale et soignante, ainsi qu'aux patients et aux familles, de comprendre et d'accepter cette priorisation.

Roger ARNAUD

Chaque année, la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) organise une semaine dédiée aux patients. Cette campagne a pour objectif de sensibiliser l'ensemble des publics sur les enjeux de la sécurité des soins et de favoriser le dialogue entre patients, usagers et professionnels de santé sur ces sujets.

Cette année, **la semaine Sécurité des Patients se tiendra du 23 au 27 novembre 2020 et portera sur l'identitovigilance.**

Durant cette semaine, le service qualité et gestion des risques réalisera une enquête relative à la culture de sécurité des soins. Le questionnaire permettra :

- D'évaluer les perceptions et les attitudes des professionnels sur des thèmes importants pour la sécurité des soins (le travail d'équipe, la communication autour des erreurs et des problèmes, l'apprentissage par les erreurs, le rôle et le soutien du management concernant la sécurité des soins...),

- De nourrir la réflexion sur le niveau actuel de la culture de sécurité et sa possible amélioration.

Les questionnaires seront traités de manière anonyme, à l'échelle de l'établissement. Nous comptons sur votre participation.

Service qualité et gestion des risques

Identitovigilance : bonnes pratiques

La bonne identification du patient est le préalable à une prise en charge de qualité de ce dernier. Afin que cette première étape soit réalisée dans les règles de l'art, il faut que les professionnels gravitant autour du patient s'assurent qu'il soit bien identifié tout au long de son parcours de soins.

Aussi, dès son accueil, l'accueillant doit respecter les règles de bonne pratique en matière d'identitovigilance.

Les règles « classiques » d'identification du patient ont été diffusées dans les unités et restent accessibles sur l'intranet du CHCC. Les personnels qui ont à saisir l'identité des patients sont invités à les consulter.

Rappel synthétique des règles

Les informations devant impérativement être collectées, vérifiées à partir de la carte d'identité (ou du passeport ou de tout autre document permettant une identification certaine : titre de séjour) et saisies sont les suivantes :

- **NOM DE NAISSANCE** (saisie impérative même s'il est identique au nom usuel) ;
- **NOM** (il s'agit du NOM USUEL) ;
- **PRÉNOM(S)** ;
- **DATE DE NAISSANCE** ;
- **SEXE** ;
- **ADRESSE COMPLÈTE** (les informations indiquées à cette rubrique doivent être suffisamment complètes pour permettre d'adresser un courrier au patient).

Toutes les données précitées doivent être saisies en **MAJUSCULE, SANS AUCUN ACCENT (ni cédille) ET SANS AUCUNE PONCTUATION.**

Ainsi, il ne faut pas mettre de tiret (-) dans les noms et prénoms composés.

Les tirets et les apostrophes doivent être remplacés par un espace.

Exemples :

- Jean-François s'enregistre JEAN FRANCOIS
- Rue de l'hôpital s'enregistre RUE DE L HOPITAL

Dans le DPI

Il convient d'indiquer dans le logiciel de soins la nature du document qui a servi à enregistrer les données d'identification du patient (CNI, Passeport ...). Cela se fait en complétant le menu déroulant « Pièces justificatives ».

Le degré de fiabilité de la date de naissance doit également être renseigné dans le menu déroulant « Statut DDN ».

Avant de créer un nouveau patient ou pour ré-ouvrir le dossier d'un patient déjà connu, il est fortement recommandé d'effectuer la recherche à partir de la date de naissance car les résultats sont plus discriminants qu'à partir des noms et prénoms.

Pour les cas particuliers

Il convient de consulter sur intranet les règles applicables aux cas particuliers, notamment aux hospitalisations sous X. Il est possible d'appeler le service du DIM pour avoir un complément d'information.

Conclusion

Comme vous l'avez bien compris, l'identification du patient est un maillon essentiel dans la qualité et la sécurisation du parcours du patient. Chaque acteur de la prise en charge doit s'assurer que l'identité du patient est correcte et correctement réalisée.

La cellule d'identitovigilance(CIV) du CHCC dont la composition paraîtra prochainement sur intranet est active dans la mise à jour des procédures. Certains de ses membres participent déjà aux réunions et groupes de travail de la CIV de territoire du GHT.

Prochainement, en vue notamment de la certification, de la mise en place de l'IUP (identification unique du patient) et de l'application des règles territoriales, régionales et nationales d'identitovigilance, les procédures en la matière seront revues et éventuellement corrigées si besoin.

Référent identitovigilance du CHCC

Conclut pour la période 2019-2023 entre le centre hospitalier et la Direction Générale de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens a défini les orientations stratégiques suivantes :

- **Renforcer l'action sur les déterminants de santé** pour prévenir les atteintes évitables à la santé ;
- **Organiser un système de santé de qualité**, accessible à tous dans une logique de parcours de santé ;
- **Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge** ;
- **S'inscrire dans une stratégie collective de santé** au sein d'un territoire et au service du patient ;

- **Apporter une réponse aux attentes spécifiques** du territoire et/ou des établissements.

Des indicateurs ont été définis pour chacun de ces cinq axes.

Peuvent être cités à titre d'exemples le taux de vaccination des agents de l'établissement contre la grippe saisonnière, le taux d'occupation des unités d'hospitalisation à temps plein, la part de la file active vue en ambulatoire ou encore le nombre d'évaluation des pratiques professionnelles.

Chaque année, une rencontre avec la délégation départementale de l'ARS est organisée pour faire un point sur le respect des engagements pris par l'établissement sur la base d'un rapport d'étape qu'il établit.

Les lignes directrices de gestions : QUESACO ?

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 crée un nouveau dispositif : **les lignes directrices de gestions**. Ces dernières seront applicables à compter du 1er janvier 2021. Le décret du 29 novembre 2019 en précise le contenu et, en parallèle, modifie les compétences des commissions administratives paritaires.

Le contenu des LDG :

Les LDG comportent 2 axes principaux :

- **La stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines :**
 - Recensement des effectifs, des métiers et des compétences.
 - Recensement des besoins sur le territoire et dans l'établissement.
 - Recensement des métiers en tension.
 - Recensement des besoins en formation.

- **La promotion et la valorisation des parcours :**

- Détermination des orientations et des critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix.
- Détermination des mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités supérieures :
 - > Définition des critères d'avancement de grade et de promotion.
 - > Critères de la valeur professionnelle.

Ces lignes directrices de gestions sont rédigées pour 5 ans maximum. Le CTE est consulté sur les lignes directrices de gestion.

Au niveau de la Charente, le Groupement Hospitalier de Territoire a missionné un groupe de travail composé des Directeurs des Ressources Humaines et des Organisations

Syndicales ayant pour but une harmonisation des critères concernant l'avancement et les promotions. Ces critères seront, au final, soumis à chaque CTE et vous seront présentés lors d'un prochain numéro de l'AJASSE.

Les CAP :

De fait, à partir du 1er janvier 2021 les Commissions Administratives Paritaires seront compétentes sur les sujets suivants :

- **DE MANIÈRE OBLIGATOIRE**

- Refus de titularisation.
- Licenciement pendant le stage.
- Licenciement pendant une disponibilité.
- Licenciement pour insuffisance professionnelle.
- Refus de congés et de formation des agents élus au CHSCT.
- Conseil de discipline.
- Refus de formation et CFP.

- **À LA DEMANDE DE L'AGENT**

- Disponibilités.
- Refus de temps partiel.
- Refus de démission.
- Révision du compte-rendu de l'entretien d'évaluation professionnel.
- Refus d'octroi d'un CPF.
- Refus d'une demande de télétravail.
- Refus d'ouverture d'un CET.

- **AU CHOIX DE L'ADMINISTRATION**

Demande de réintégration d'un agent après une exclusion consécutive à la perte de ses droits civiques.

Suite à une EPP de pôle de mai 2016 à octobre 2017 en pédopsychiatrie ouverte à tous les professionnels des unités maillant le département de la Charente intervenant auprès des jeunes patients, une équipe transversale pluriprofessionnelle s'est construite.

Composée d'éducatrices, éducatrice jeunes enfants, AMP, IDE, enseignants spécialisés, psychologues cliniciennes, pédopsychiatre, cadre et secrétaire affectés sur les différentes structures de soins.

Nous accueillons ainsi cette année 16 jeunes de 8 à 16 ans sur la MDUA le vendredi sur la journée ; d'autres groupes et prises en charge individuelles se sont organisés sur Cognac, Ruffec, Winnicott ainsi qu'à l'ITEP Les Légendes de Douzat.

La remédiation cognitive s'inscrivant dans le cadre de la réhabilitation, de la construction en pédopsychiatrie consiste en un ensemble d'outils de soins et de techniques rééducatives visant à restaurer les fonctions cognitives défailtantes, à compenser les déficits mais surtout à travailler la relation, l'altérité.

De nombreuses études publiées nous montrent qu'à l'âge adulte les facteurs prédictifs d'une incapacité à travailler sont :

- Altération cognitive : 100% des études,
- Symptômes négatifs : 87% des études,
- Symptômes positifs : 78% des études,
- Symptômes psychiatriques aspécifiques : 64% des études

(Mc Gurk et Mueser, Schizophrenia Research, 2004)

Et surtout que les prises en charge doivent débiter le plus précocement possible une fois le patient stabilisé, les troubles reconnus par le patient objectivés par un bilan psychologique, et la démarche s'inscrivant dans le projet du patient (projet de vie, de scolarité, de formation, de travail, de loisirs,...).

Nous attendons, outre l'amélioration des fonctions déficitaires, symptomatique, de l'estime de soi, de l'adaptation sociale, et de l'insertion scolaire et professionnelle, la persistance des effets par ce travail de généralisation.

Les indications de la remédiation cognitive en pédopsychiatrie sont :

- Trouble déficit de l'attention/hyperactivité
- Trouble du neuro développement/trouble spectre autistique (plutôt parler d'entraînement cognitif pour les psychoses infantiles (remédiation = récupération de capacités perdues - ici, elles ne sont pas encore développées)
- Microdélétion ou microduplication 22q11DS (retard mental léger, atteinte visuo-spatiale et du raisonnement non verbal prédominants, troubles dans la reconnaissance des émotions faciales indépendants du QI)
- Troubles des apprentissages
- Troubles des conduites alimentaires (anorexie)
- Troubles bipolaires
- Schizophrénie

L'équipe de remédiation cognitive

Y'a pas photo !

Lors de la journée mondiale de la Santé Mentale, le samedi 10 octobre, le Conseil Local de Santé mentale d'Angoulême-Soyaux a animé un atelier photo devant l'Espace Franquin à Angoulême.

Ce projet est né d'une envie du CLSM de parler santé mentale et préjugés avec la population. L'idée est d'interroger les passants sur les étiquettes qui leur collent à la peau en lien ou non avec la souffrance psychique.

En amont, le groupe de travail a réfléchi et proposé divers préjugés : Intello, Coincé(e), Chelou, Rêveur(se), Intrépide, Hypersensible, Clown, Etrange...

Toutes ces étiquettes ont été imprimées et disposées sur des grilles d'exposition devant le studio photo. Cette mise en scène a attiré le public et les 4 membres du CLSM ont ainsi présenté le projet et échangé sur les représentations liées à la santé mentale.

Au total, 45 participants ont accepté de dévoiler les étiquettes et préjugés qui leur collent à la peau ou dans lesquels ils se retrouvent, et se sont fait tirer le portrait. Pour se faire, la photographe professionnelle, Noémie DUBOIS de Sisyphe Vidéo a monté un véritable studio de rue !



Dans un second temps, tous ses portraits seront ensuite re-travaillés sous forme d'exposition. Le visiteur sera invité à jouer avec des étiquettes amovibles, à coller et décoller les préjugés des portraits photos. Cette exposition itinérante pourra être proposée aux lycées mais aussi dans des lieux publics comme les Halles d'Angoulême, l'Alpha...

Direction des affaires générales



SANTÉ-VOUS bien ?

En cette période automnale, dont l'effet se cumule avec des horaires décalés pour la plupart d'entre vous, on souhaite vous donner un petit coup de pouce !

Le mois de Novembre rime souvent avec pluie et ciel gris. On a envie de se mettre au chaud à l'intérieur sans ressortir et on se sent fatigué !

Pour pallier à ces variations et pour redonner un coup de peps à notre alimentation, voici un petit récapitulatif des vitamines importantes pour votre santé :

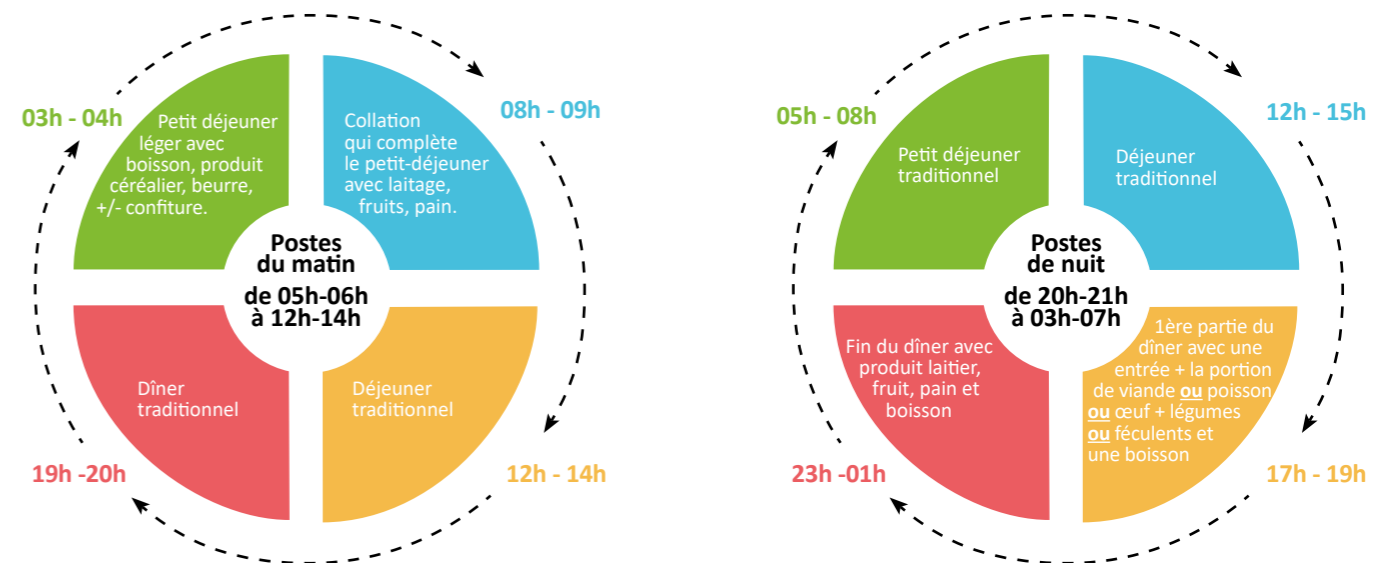


À quoi elle sert ? Elle intervient dans le système immunitaire. C'est un antioxydant naturel.
Où les trouve-t-on ? Les fruits et légumes crus.

À quoi elle sert ? Elle est utile à l'homéostasie calcique (équilibre intérieur). Elle stimule la sécrétion d'insuline et participe au système immunitaire.
Où les trouve-t-on ? Les poissons gras, le jaune d'œuf et le beurre.

À quoi elle sert ? Elle est utile à la vision crépusculaire/nocturne et a une activité anticancéreuse. Elle a aussi un rôle dans le système immunitaire.
Où les trouve-t-on ? Les produits laitiers gras, le beurre, les poissons et les œufs.

De plus, le travail en horaires atypiques (travail du matin, soir et nuit) peut avoir des conséquences sur le corps (prise de poids, augmentation de la fatigue, dérèglement du cycle circadien). Pour vous aider, suivant vos horaires de travail, voici deux exemples de composition de repas :



Il est rappelé qu'il est important d'avoir une alimentation équilibrée et que les compléments alimentaires doivent répondre à un besoin identifié.

La diététicienne et La psychologue du travail, ergonome

Signature Convention Direction Départementale des Finances Publiques le 6 octobre



Concert Kastagna le 9 octobre



SISM le 10 octobre : Spectacle «Ombres en Lumière» de la Cie KAOS et Séances Photo



Annulation de l'Arbre de Noël du personnel 2020



Au vu du contexte sanitaire actuel et des restrictions appliquées aux rassemblements festifs, nous sommes au regret de vous informer que l'Arbre de Noël prévu le 16 décembre prochain est annulé.

Néanmoins tous les enfants de -10ans (nés à partir du 1er janvier 2011) peuvent bénéficier sur inscription d'un cadeau surprise.

Inscriptions ouvertes jusqu'au 17 novembre 2020 auprès du service de la communication.

Les modalités de distribution vous seront communiquées ultérieurement.



CENTRE HOSPITALIER
Camille Claudel
ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA CHARENTE

Route de Bordeaux - CS 90025
16400 La Couronne
Tél : 05 45 67 59 59

Directeur de publication :
Roger ARNAUD, Directeur

Réalisation et impression :
Service de la communication
Dépôt légal : 12/1995
ISSN 1269-066X